



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Octroi du contrat d'assurance de biens et responsabilité civile générale à Lussier Dale Parizeau

Sorel-Tracy, le 18 janvier 2016 – Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. annonce l'octroi du contrat d'assurance de biens et responsabilité civile générale à Lussier Dale Parizeau, dont le siège social est situé dans la région.

Le contrat, d'une valeur de 113 855 \$, taxes en sus, a été accordé suite à un appel d'offres public paru le 23 octobre dernier.

« Nous sommes heureux d'annoncer une fois de plus l'octroi d'un contrat à une firme située dans la région », souligne M. Frédéric Tremblay, directeur général de Parc. « Il s'agit du deuxième contrat accordé à Lussier Dale Parizeau, le premier, d'une valeur de 154 000 \$, a été octroyé pour l'assurance de dommages chantier pour la construction du parc. Nous sommes vraiment fiers que les retombées liées à ce projet d'envergure profitent à des entreprises d'ici », conclut M. Tremblay.

– 30 –

Source : Josée-Ann Bergeron | Coordonnatrice aux communications
Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. | 450 743-2703, poste 227
jabergeron@pierredesaurel.com